

Agir en faveur des semis de mares en France

le retour d'expériences
du réseau des CEN



Les mares et les CEN

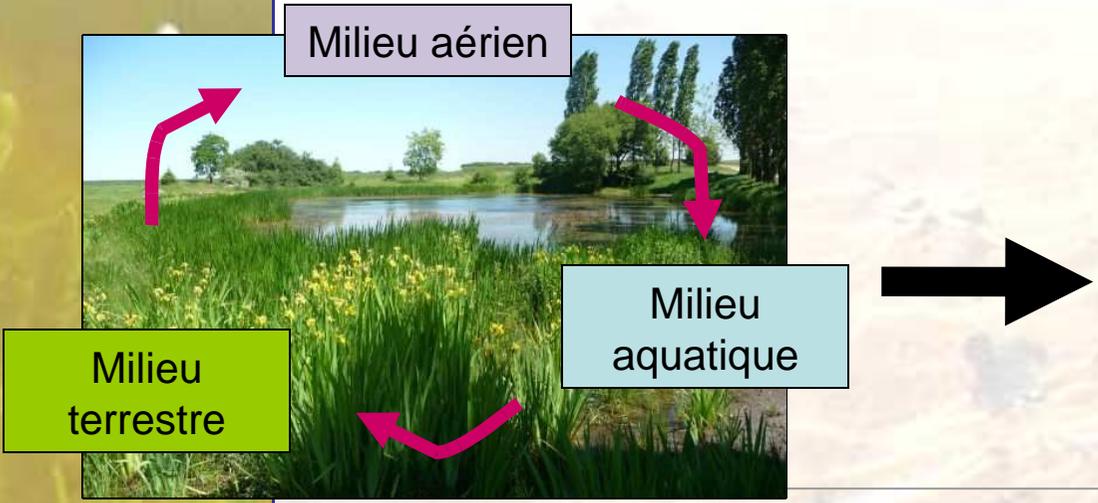
1. Réseau des CEN : la région ou le département sont des territoires de cohérence statutaire pour intervenir
2. Une nouvelle stratégie pour les CEN : du réseau de sites au réseau de mares
3. Non pas un programme mais des Programmes Régionaux ou Départementaux d'Actions pour les Mares (PRAM ou PDAM)
4. Intérêts reconnus des mares (récent plaidoyer européens) + disparition = nécessité d'agir



La mare : miroir de son environnement

DEFINITION

- ✓ étendue d'eau de taille variable (maximum de 5000 m²) permanente ou temporaire
- ✓ faible profondeur
- ✓ alimentation pluviale ou phréatique
- ✓ formation naturelle ou anthropique, en contexte rural ou urbain
- ✓ parfois importantes variations hydrologiques
- ✓ fort potentiel biologique



Un fonctionnement en réseau et des continuités écologiques à préserver :
Comment agir ?



Lever les verrous

1. Adapter la définition de la mare à son territoire
2. Adopter une position claire quant à la déconnexion mares / rivière
3. Adopter une position claire sur la place des mares dans le paysage
4. Promouvoir la mare comme élément identitaire...



Spatialiser les problématiques

🎯 L'inventaire régional

Avantages	Inconvénients
Projet bien défini dans le temps	Travail long pour un recensement incomplet
Offre une vue d'ensemble	Informations partielles
Argument structurant le développement de projets territorialisés	Impossibilité de décliner directement en une action de terrain



🎯 L'inventaire communal

Avantages	Inconvénients
Échelle sociétale pertinente	La commune doit porter un réel projet de territoire
Relativement rapide et recensement complet	Intervenir en terrain privé : un frein
Déclinaison directe en objectifs opérationnels bien argumentés	Un « service après-vente » nécessaire



Impliquer un réseau d'acteurs et s'impliquer !

🎯 Le comité de pilotage

Avantages	Inconvénients
Échanges entre TOUS les acteurs d'un territoire	« Chronophage » (0,5 à 1 ETP)
Définition en commun des actions à mener	
Mutualisation des outils et synergie	

**Choix final lié au réseau local de mares
ou au réseau d'acteurs locaux existant.**

Agir en faveur des mares de France / Forum des gestionnaires – 30 & 31 mars 2010

Benoît Allard & Loïc Chéreau



Agir en faveur des mares

Programme « mares communales »

Avantages	Inconvénients
Impact positif évident sur la biodiversité	Restriction à l'objet « une seule mare par commune »
Opérationnalité	Après restauration : des espaces refuges mal perçus
Tremplin vers le long terme – réappropriation des valeurs d'usage	L'après intervention : risques d'excès d'entretien, d'ornementation et d'empoisonnement

Une cellule d'assistance technique

« mares »

L'accompagnement de projets

passer de l'idée d'une mare idéale, à une
logique de réseau diversifié

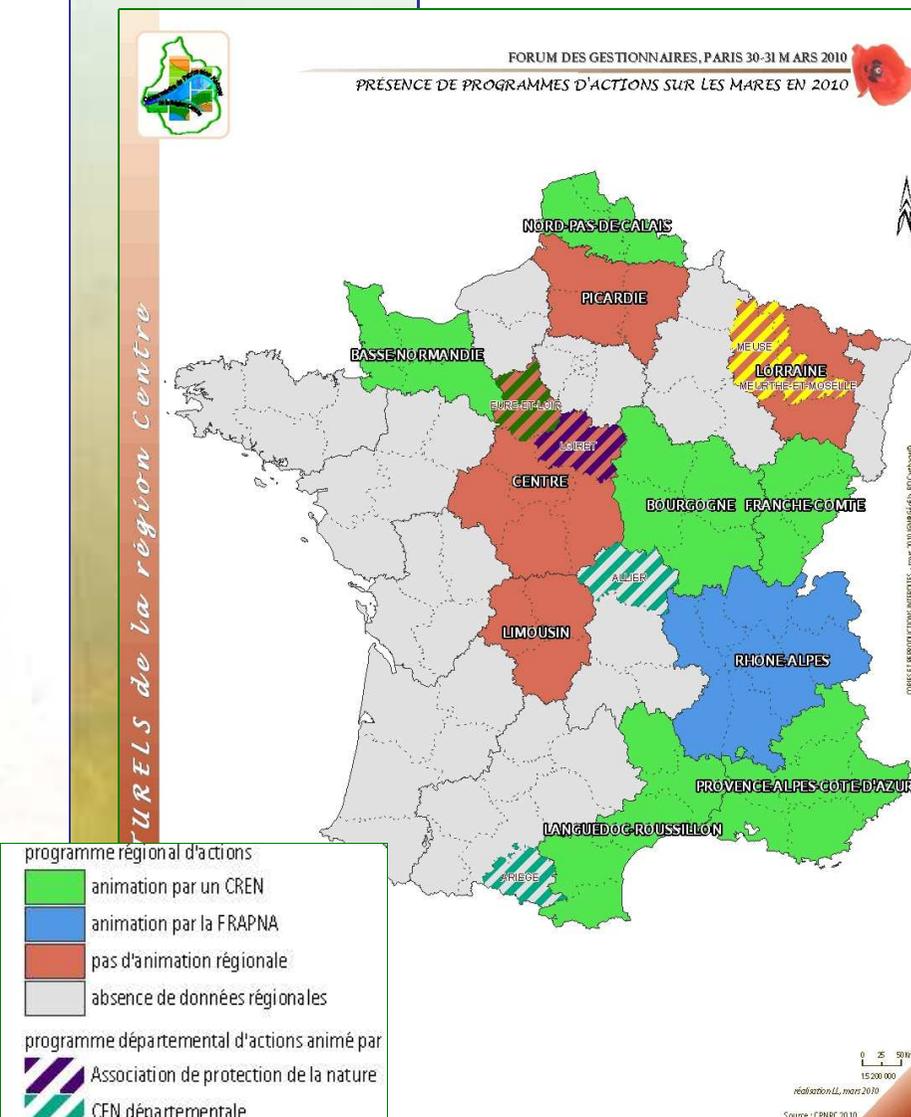


Les Financements

1. Un PRAM = un programme à durée déterminée (bilan et suite éventuelle)
2. Un conseil gratuit pour motiver les réalisations
3. Financement de l'animation du programme
4. Importance des Agences de l'eau
5. Financement des travaux d'aménagement
6. Accompagnements financiers spécifiques (CG, Pays et PNR)



A vous de jouer !



- ✓ Impliquons nous dans les réseaux nationaux (Pôle-Relais & CEN) et régionaux, ou initiatives des programmes d'actions
- ✓ Les CEN sont des structures adaptées et pertinentes pour agir en faveur des réseaux de mares
- ✓ Travaillons en lien entres nos structures, d'un territoire à l'autre...



Merci de votre attention

Pour nous joindre :

Benoît ALLARD - CREN Centre - 02.37.28.54.48

Loïc CHEREAU - CFEN Basse-Normandie - 06.74.75.19.35

